

CLAJ

Le Collectif lillois d'autodéfense juridique (CLAJ) a été créé en 2016, au moment où la lutte contre la loi Travail s'est confrontée à une forte répression. Au vu du nombre d'arrestations et du niveau de violences policières, il a semblé nécessaire d'organiser l'autodéfense juridique pour se défendre collectivement, au même titre que les street medics se sont constitués pour soigner les blessé-es : ce n'est pas une association de professionnel-les, ni une œuvre de charité, un prestataire de services ou une hot-line pour les temps de manifs, mais un collectif d'autosupport qui pose l'autodéfense juridique comme un outil de lutte, comme un outil pour les luttes d'émancipation. Nous ne sommes pas juristes ou avocat-es, cela ne nous empêche pas de connaître nos droits et les pratiques de la police, et surtout de vouloir que chacun-e puisse se défendre au mieux.

Autonome des syndicats et des partis, le CLAJ part d'une idée simple : la solidarité est une arme. C'est en étant ensemble qu'on peut se défendre, aussi bien face à la police que devant les magistrats. On ne peut pas penser la lutte efficace contre le capitalisme sans penser la répression et il est important collectivement de ne pas laisser seul-es celles et ceux qui sont tombé-es dans ses griffes. L'autodéfense juridique collective consiste en premier lieu à partager les connaissances juridiques de base nécessaires lorsqu'on risque d'être confronté-e à la répression. Le CLAJ diffuse donc des infos juridiques via des feuilles d'informations sur les droits et les pratiques face à la police et face à la justice, et organise ponctuellement des formations. Par ailleurs, il met en contact les inculpé-es qui le sollicitent avec des avocat-es de confiance. A travers l'échange d'informations, d'expériences, de conseils, de contacts d'avocats, le CLAJ encourage à ce que chacun-e s'investisse sur ces questions pour qu'il n'y ait personne qui se retrouve seul-e face à la justice.

Assumer collectivement les risques de répression, c'est être présent-es durant la préparation des procès et lors des procès, et c'est aussi assurer financièrement la défense. Une caisse de solidarité existe pour régler un certain nombre de frais de justice. Elle est alimentée par des dons manuels notamment lors de collectes et de divers événements de soutien comme des buvettes, des concerts...

Faire de l'autodéfense juridique collective, c'est aussi nourrir une contestation contre l'institution judiciaire et remettre en évidence le caractère politique de la justice. Il ne faut pas traîner longtemps dans les tribunaux pour constater qu'ils produisent une justice de classe, dans le sens où très majoritairement ceux qui passent à la barre sont les plus pauvres, et surtout dans le sens où les tribunaux sont là pour faire perdurer un système qui produit inégalités et pauvreté. Face à un ordre social qui produit de l'injustice et une justice qui n'en produit pas moins, face à la puissance économique, médiatique et policière qui vise à faire perdurer l'ordre social, nous voyons que le combat n'est pas à armes égales.

De ce fait, nous ne nous autorisons pas à juger les moyens de lutte employés et défendons tous-tes les partisan-es de l'émancipation, sans distinction par exemple entre bons et mauvais manifestants : nous n'alimenterons pas le mythe médiatique du casseur. Le CLAJ s'engage sur des bases de solidarité et donc de non-dissociation. Il accompagne les inculpé-es non pas en fonction des faits qui leur sont reprochés mais en fonction de leur ligne de défense : une défense fondée sur la dénonciation d'autres personnes ou sur une désolidarisation à l'égard du mouvement social auquel ils ont été reliés ne peut être une stratégie collectivement acceptable.

Si vous avez des ennuis avec la justice, si vous avez subi des violences de la part de la police, si l'un de vos proches a été arrêté, on vous invite à nous contacter et on essaiera de vous accompagner au mieux :

claj@riseup.net / 07 53 65 49 52